

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DES PROPRIETAIRES ORDINAIRE

L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril à 18h00 l'Assemblée des Propriétaires régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Chloé BODIGUEL OCCELLI, Présidente. Madame Agnès SICARD est nommée secrétaire de séance.

Après avoir souhaité la bienvenue aux membres présents, la Présidente les informe que le quorum n'a pas été atteint lors de la première réunion programmée à 18h00, et que l'Assemblée peut toutefois valablement délibérer à compter de 18h30, heure de la seconde assemblée.

Nombre de voix présentes ou représentées : 266

1°/ Rapport d'activité et situation financière de l'ASA 2023

**DEPENSES FONCTIONNEMENT**

Chap/art	Libellé	CA 2023
<b>011</b>	<b>Charges à caractères générales</b>	<b>24 183,11 €</b>
611	Contrats de prestations services (gestion administrative 2022 et 2023)	3 769,47 €
615232	Entretien voies et réseaux (canal)	12 419,76 €
6161	Multirisques (assurance)	401,09 €
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires (corvées)	5 097,51 €
623	Publicité, publication (chèque cadeau)	100,00 €
626	Frais postaux	1 210,40 €
627	Services bancaires (frais payfip)	1,88 €
6281	Concours divers cotisations (cotisation FDSIC04)	330,00 €
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	853,00 €
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>505,81 €</b>
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	505,81 €
	<b>TOTAL</b>	<b>24 688,92 €</b>

**RECETTES FONCTIONNEMENT**

Chap/art	Libellé	CA 2023
<b>70</b>	<b>Produits services, domaine et ventes div (redevances syndicales)</b>	<b>30 286,66 €</b>
70686	Redevances syndicales (ASP)	30 286,66 €
	<b>Report de l'année précédente</b>	<b>120 137,32 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>150 423,98 €</b>

**DEPENSES INVESTISSEMENT**

Chap/art	Libellé	CA 2023
<b>21</b>	<b>Immobilisations corporelles (hors opération)</b>	
	<b>TOTAL</b>	<b>- €</b>

**RECETTES INVESTISSEMENT**

Chap/art	Libellé	CA 2023
	<b>Report des années précédentes</b>	<b>19 353,80 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>19 353,80 €</b>

Madame La Présidente fait état des travaux réalisés en 2023 :

- Vidange du réservoir de l'ASA, travaux de curage effectué tous les 2 ans,
- Changement de 4 vannes de jardin,
- Réparation de la fuite de la rue des Ecoles,
- Travaux de la route de Malbosc effectués par la commune de Jausiers. Nous avons profité de ces opérations pour changer le tuyau en PVC d'alimentation de l'ASA, pour un tuyau en Plymouth, et l'installer dans la voie communale avec les autres réseaux.

Cette année nous devons remplacer la conduite principale qui se situe sous le pont Barnuquel. Travaux estimés à 60 000 € HT.

Le réseaux de l'ASA doit être géoréférencé sur la plateforme « Construire sans détruire ». Ces relevés seront effectués par un géomètre expert. Intervention estimée à 10 000 € HT.

Un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental des Alpes-de-Haute Provence sera réalisé. Nous pouvons espérer une aide de 50 % pour ces opérations.

<b>Délibération</b> : Le rapport d'activité et la situation financière de l'association présenté par la Présidente au titre de l'année 2023 est approuvé :		
Contre : 0	Abstention : 0	Pour : 266

## 2°/ Election des membres du syndicat

La Présidente fait procéder à l'élection de sept membres titulaires et un membre suppléant du syndicat.

- Chloé BODIGUEL OCCELLI,
- Philippe RAYNE,
- Joseph BORELLI,
- Patrick SIGNORET,
- Pierre-Hubert OCCELLI,
- Alexandre DERBEZ,
- Agnès SICARD,

présentent leur candidature au poste de syndics titulaires.

Pas de candidature au poste de syndic suppléant.

ELECTIONS			
Syndics titulaires	Contre	Pour	Abstention
Chloé BODIGUEL OCCELLI		X	
Philippe RAYNE		X	
Joseph BORELLI		X	
Patrick SIGNORET		X	
Pierre-Hubert OCCELLI		X	
Alexandre DERBEZ		X	
Agnès SICARD		X	
Syndic suppléant		X	
/	/	/	/

Délibération : Sont élus pour un mandat de 6 ans :

Syndics titulaires : Chloé BODIGUEL-OCCELLI, Philippe RAYNE, Joseph BORELLI, Patrick SIGNORET, Pierre-Hubert OCCELLI, Alexandre DERBEZ, Agnès SICARD.

Syndic suppléant : /

### 3°/ Questions diverses

- Madame Claudine ROBERT souhaite éclaircir une situation sur une de ces parcelles traversée par un canal de l'ASA et faisant limite de propriété avec celle de Monsieur Lucien GILLY.  
Après des travaux effectués par la Commune de Jausiers à l'allée des Religieuses, il semblerait que la Commune ait autorisé Monsieur Gilly à utiliser l'ancienne emprise du canal pour réaliser un accès à sa parcelle. Est-ce que ce nouvel usage est légal ? Est-ce que l'ASA peut céder des parcelles au profit d'un seul propriétaire adhérent ?  
Madame Chloé BODIGUEL-OCCELLI rappelle à Madame Claudine ROBERT que comme évoqué sur le terrain lors d'un bornage contradictoire avec le géomètre expert du cabinet TOULEMONDE-BONTOUX, en présence de toutes les parties, l'ASA ne peut intervenir dans une parcelle privée communale.  
Il est convenu avec Madame Claudine ROBERT de prendre rendez-vous avec la Commune pour régler ce problème.
- Monsieur MAYER, nouvel adhérent, demande quand est réalisée l'ouverture du réseau ?  
La mise en eau du réseau est le 1<sup>er</sup> Mai, sa fermeture le 30 septembre. Les propriétaires sont invités mettre en place ou vérifier leurs vannes au plus tard le 15 avril, pour que les techniciens en charge du réseau réalisent des tests et détectent les fuites éventuelles.  
L'ASA est responsable de la livraison d'eau brute d'aspersion jusqu'à la vanne de coupure de chaque branchement. Ces installations doivent être en limite de propriété pour que les techniciens accèdent facilement à ces installations.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 18H55

A Jausiers, le 08 avril 2024

La Présidente,

Chloé BODIGUEL-OCCELLI



**ASA DU**  
**PAS de GREGOIRE**  
**MAIRIE . 04850 . JAUSIERS**

Secrétaire de séance

Agnès SICARD

